

Les alternatives à la voiture présentées par la ministre des Transports



Article rédigé par *Huffingtonpost*, le 27 novembre 2018

Source [Huffingtonpost] En plein mouvement des gilets jaunes, le gouvernement présente un texte qui promet d'autres moyens de transports que la voiture individuelle.

De l'aveu du député LREM (et proche de Nicolas Hulot) Matthieu Orphelin, la semaine qui s'ouvre est la "plus importante du quinquennat pour la transition énergétique". En attendant qu'[Emmanuel Macron](#) ne lève le voile mardi sur la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) et n'installe [le Haut conseil pour le climat](#), le conseil des ministres valide ce lundi 26 novembre la loi d'orientation des mobilités qui doit être votée courant 2019.

Ce texte défendu par la ministre des Transports Elisabeth Borne a été conçu bien avant [le mouvement des gilets jaunes](#) mais celui-ci a eu des répercussions. Le gouvernement réfléchit ainsi à retirer la disposition qui recrée une vignette pour les poids-lourds et [il a déjà supprimé celle qui facilitait et encadrait la création de péages urbains](#) à l'entrée des métropoles.

Initialement pourtant, cette mesure cadrerait parfaitement avec la philosophie de la loi qui veut vous faire préférer les autres moyens de transport que la voiture. "Le manque de solutions de mobilité est aujourd'hui vécu comme une source d'inégalités, d'injustice et de fractures entre les citoyens et entre les territoires", rappelait la ministre en présentant son texte mi-novembre. Elle ajoutait alors qu'il fallait "se déplacer différemment" pour polluer moins d'où sa volonté de "sortir progressivement des énergies fossiles en accompagnant nos concitoyens qui sont encore dépendants de la voiture individuelle".

Le gouvernement veut favoriser les déplacements domicile-travail en vélo en créant un "forfait mobilités durables" qui permettra aux utilisateurs de toucher jusqu'à 400 euros par an s'ils utilisent une bicyclette; l'Etat le mettra en place pour tous ses salariés et fonctionnaires à hauteur de 200 euros dès l'an prochain. Mise à jour de l'indemnité kilométrique vélo qui n'a pas rencontré le succès escompté, ce forfait (qui ne pourra pas être cumulé avec le remboursement des abonnements de transports en commun) restera facultatif pour les employeurs; ces derniers auront aussi des avantages fiscaux s'ils mettent en place une flotte de vélos pour leurs salariés.

Retrouvez l'intégralité de l'article via le lien suivant :

https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/26/la-loi-mobilite-veut-vous-faire-abandonner-votre-voiture_a_236008